

Prévention et lutte contre la pauvreté : Un premier point d'étape dans la mise en œuvre en Île-de-France

Le président de la République a présenté le 13 septembre 2018 la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté* qui repose sur l'implication forte des territoires. Dans le sillage de cette stratégie, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, a construit avec plus de 400 élus, collectivités, associations, travailleurs sociaux, entreprises, services et partenaires de l'Etat, une stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pauvreté articulée autour de 11 chantiers prioritaires**. C'est dans ce cadre que le préfet de région a réuni, en présence d'Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, l'ensemble des acteurs de cette stratégie pour la deuxième conférence des acteurs pour la lutte contre la pauvreté.

La deuxième conférence régionale qui s'est tenue mercredi 20 juin 2019 a été l'occasion pour Olivier Noblecourt de présenter les avancées des mesures de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté au niveau national et a permis à chaque participant d'avoir un aperçu de son déploiement, au niveau local. Ce faisant, les acteurs ont pu partager les bonnes pratiques et idées déjà à l'œuvre sur le terrain ainsi qu'identifier les contraintes et les moyens de les lever.

L'objectif en Île-de-France : profiter du dynamisme économique pour réduire les inégalités

En Île-de-France, une attention particulière est portée à certains publics particulièrement fragiles comme les habitants des quartiers de la politique de la ville, les réfugiés et les sans-abris. « *Pour réduire les inégalités en Île-de-France, l'Etat s'emploie à ce que les personnes les plus éloignées de l'emploi puissent pleinement bénéficier du dynamisme de la région que les chantiers du Grand Paris et la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques contribuent vivement à stimuler* » déclare Michel Cadot.

C'est dans cette perspective que le préfet de région a déjà lancé trois grands chantiers.

Le plan régional d'insertion pour la jeunesse, qui s'adresse aux décrocheurs scolaires, offrir un accompagnement sur mesure vers l'emploi et la formation à 10 000 jeunes âgés de 16 à 18 ans d'ici fin 2020.

Le préfet de région a également obtenu une augmentation de 20% des moyens consacrés à l'insertion par l'activité économique, qui permet à des publics éloignés de l'emploi de se réinsérer efficacement sur le marché du travail.

Dans le domaine de l'éducation, le recteur de la région académique et le préfet de région coordonnent leurs efforts, dans le cadre de la dynamique impulsée par les cités éducatives, pour que 35 territoires franciliens puissent bénéficier d'une coordination de tous les acteurs de la chaîne éducative et de moyens supplémentaires pour que chaque élève puisse pleinement s'épanouir dans et hors du cadre scolaire.

15 groupes thématiques constitués en ateliers pour favoriser l'échange de bonnes pratiques

Les acteurs ont pu aborder des sujets comme *le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et la mixité sociale ; le plan de formation des professionnels de la petite enfance en lien avec l'Education nationale ; le développement de l'offre parentalité et centres sociaux.*

D'autres ateliers ont traité de *l'accompagnement des familles, de l'hébergement, du logement et des maraudes ; d'accès à l'alimentation ; de santé, de protection maternelle et infantile et des centres de santé ; de réussite scolaire et de pauvreté ; d'obligation de formation et de déploiement de parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et de point d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ).*

Les derniers ateliers portaient sur *les sortants de l'aide sociale à l'enfance ; les parcours d'insertion ; l'offre d'accompagnement ; l'accès aux droits, aux accueils sociaux et au data mining ; la formation au travail social ; la participation et l'engagement des entreprises.*

Parallèlement à ces travaux, un point d'avancement des conventions, en cours de finalisation, avec les Conseils départementaux a été fait. La contractualisation avec les départements porte sur des objectifs relevant de leurs compétences tels que le service public de l'insertion, l'aide sociale à l'enfance, le travail social et les droits essentiels de tous les enfants.

Olivier Noblecourt a clôturé la rencontre en saluant l'engagement des acteurs et leur objectif d'exigence, puis a donné rendez-vous aux animateurs des groupes de travail pour la 1^{ère} conférence nationale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté qui aura lieu un an après l'annonce du Président de la République, en septembre 2019.

***Les 5 engagements majeurs pour investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous présentés le 18 décembre dernier lors de la première conférence :**

- l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ;
- garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ;
- un parcours de formation garanti pour tous les jeunes ;
- vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ;
- investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

****Les onze chantiers prioritaires en Île-de-France identifiés lors de la première conférence du 18 décembre 2018 :**

Trois chantiers d'actions à destination de l'enfance pour :

- **adapter l'offre en direction de la petite enfance** par le renforcement du taux de couverture des taux d'accueil du jeune enfant ;
- **accompagner la parentalité** par le développement des centres sociaux ;
- **améliorer l'hébergement** avec l'engagement d'une réflexion pour l'amélioration de la prise en charge des familles pauvres en situations précaires (hôtel, errance, régularisation administrative).

Trois chantiers d'actions à destination des jeunes pour :

- **renforcer la prise en charge des jeunes en difficulté** par une prise en compte accrue des besoins des publics, et un renfort de la mobilisation des acteurs de prévention ;
- **anticiper la sortie des jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**, avec en incluant les questions de logement et santé ;
- **optimiser les programmes de réussite éducative**, avec une intégration accrue des questions de santé, mobilité et accès à la langue dans l'accompagnement social.

Trois chantiers d'actions à destination des entreprises de l'insertion et la lutte contre la pauvreté pour :

- **développer l'accompagnement global**, en combinant d'avantage accompagnement social et accès à l'emploi ;
- **renforcer l'insertion par l'activité économique** en couvrant les zones blanches ;
- **développer le partenariat avec les entreprises**, par un développement de l'offre de formation individuelle et collective, des clauses sociales qui gagneront en suivi particulièrement dans le cadre des grands chantiers liés aux JOP, au Grand Paris et au NPNRU.

Deux chantiers d'action pour le travail social et l'accès aux droits pour :

- **améliorer l'accès aux droits** en luttant contre le non-recours *via* la domiciliation, l'augmentation de l'accompagnement, la simplification des interventions, et la confiance accordée aux bénéficiaires ;
- **rénover le travail social** avec un nécessaire renforcement de l'attractivité des formations au travail social et une réflexion sur la place à accorder aux personnes accompagnées, lesquelles doivent être considérées comme des usagers experts.

Le financement du plan

Le coût du plan jusqu'en 2022 s'élève à 8,5 milliards d'euros :

- 2,1 milliards d'euros consacrés à l'investissement social et à la prévention de la pauvreté ;
- 2,5 milliards d'euros à l'accompagnement vers l'emploi ;
- 3,9 milliards pour la revalorisation de la prime d'activité.

Prochaine étape

Rentré 2019 : nouvelle journée nationale des animateurs de la stratégie pauvreté

Contact presse :

Préfecture de la région : 01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Délégation à la prévention et à la lutte contre la pauvreté : anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr